



TROPHEE SENIORS 2 ET 3 DU COGNAC

ASL-Golf du COGNAC LE 17 et 18 SEPTEMBRE 2025

Email : contact@golfducognac.fr - Tél : 05 45 32 18 17 – www.golfducognac.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 60 ans ou plus la veille de l'épreuve
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les TROPHEES SENIORS 2 ET 3 antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.

Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- **1 Série Messieurs** : comprenant 87 joueurs au maximum d'index $\leq$ à 15,4
- **1 Série Dames** : comprenant 33 joueuses au minimum d'index $\leq$ à 18,4

Limitation du Champ :

Le club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimums fixés par les quotas établis ci-dessous.

Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

Si le quota Dames n'est pas utilisé à la clôture des inscriptions, les places libres peuvent être reversées dans le champ des Messieurs et inversement.

Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.
- par ordre du Mérite National Seniors,
- par ordre des index à la date de clôture des inscriptions,
- par ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames.

Wild Cards :

La répartition des wild cards est du ressort du club organisateur après accord de la Ligue.

L'ordre du mérite et l'index

pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Les listes des inscrits et d'attente

seront consultables sur le site du golf au plus tard SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2024.

Classement :

Le classement du TROHEE SENIORS 2 ET 3 DU COGNAC est un classement en brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou (1-2-17-18)

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Les départs

Pour le 1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

Pour le 2^e tour En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément.

III – ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront exclusivement par internet sur notre site

<http://www.golfducognac.fr>

avant MARDI 02 SEPTEMBRE 2025, minuit.

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le **MARDI 16 septembre 2025** sur réservation des départs au golf.

**Aucun engagement par téléphone,
ne sera pris en considération.**

Droits d'inscription fixés comme suit :

Extérieurs = 90 €

Membres = 40 €

Tout joueur déclarant forfait après le MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 12H, reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.